

[Accueil Particuliers](#) > [Actualités](#) > Grippe saisonnière : lancement de la campagne de vaccination

EN BREF Prévention

Grippe saisonnière : lancement de la campagne de vaccination

Publié le 10 octobre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 6 octobre 2016. L'Assurance maladie invite les assurés de plus de 65 ans, les femmes enceintes, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (asthme, diabète, insuffisance cardiaque...), les personnes souffrant d'obésité et l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave à se faire vacciner.

Illustration 1

Crédits : © Pixabay

Le vaccin est pris en charge à 100 % pour les populations à risque. Des courriers sont envoyés aux personnes concernées avec un bon de prise en charge permettant la délivrance gratuite du vaccin.

- Les personnes ayant déjà bénéficié d'une vaccination dans le cadre d'une précédente campagne peuvent aller retirer le vaccin directement en pharmacie sur présentation du bon de prise en charge puis se faire vacciner par un service infirmier de leur choix.
- Les personnes qui bénéficient pour la 1^{re} fois d'une prise en charge gratuite doivent consulter leur médecin en lui apportant le bon de prise en charge afin qu'il leur prescrive le vaccin antigrippal.

Les personnes qui pensent faire partie des personnes à risque et qui n'ont pas reçu de bon de prise en charge doivent consulter leur médecin qui vous pourra leur prescrire le vaccin antigrippal.

Il est conseillé d'effectuer cette vaccination avant la circulation active des virus grippaux. Après vaccination, l'organisme a en effet besoin de deux semaines pour former les anticorps nécessaires.

Et aussi sur [service-public.fr](#)

- [Vaccin contre la grippe saisonnière \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F714\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F714)

Pour en savoir plus

- [La vaccination contre la grippe saisonnière](http://www.ameli.fr/assures/prevention-sante/la-vaccination-contre-la-grippe-saisonniere.php) [↗](#) (<http://www.ameli.fr/assures/prevention-sante/la-vaccination-contre-la-grippe-saisonniere.php>)